EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **16 décembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **seize décembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Suite au passage de manifestants et de représentants syndicaux de l'entreprise AIA (Ateliers Industriels de l'Aéronautique) et à la demande de M. Cyril CINEUX, Monsieur le Maire décide de débuter la séance du Conseil Municipal par le vœu relatif au maintien du statut d'ouvrier d'Etat dans les ateliers industriels de l'aéronautique. A l'issue du vote, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour prévu.
M. Jérôme AUSLENDER arrive avant le vote du vœu A (début du pouvoir de M. Simon POURRET).
M. Louis COUSTES arrive pendant le débat commun aux 5 premières questions (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Marion CANALES quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Abdelmajid MELLOUKI.

Rapport N° 31

CESSION D'UNE CAMÉRA DE VIDÉOPROTECTION PAR LE SMTC À LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Échange Intermodal de la gare, le SMTC-AC a installé en 2015 une caméra de vidéoprotection. L'objectif initial de cet équipement était de relayer auprès de l'exploitant T2C les informations sur l'état et les perturbations du trafic qui auraient pu générer des difficultés de circulation des véhicules de transports urbains.

En raison de difficultés réglementaires d'exploitation des données, cette installation n'est aujourd'hui pas utilisée par le SMTC-AC.

Parallèlement, compte tenu du contexte délinquanciel, la Ville a décidé fin 2015 d'étendre son réseau de vidéoprotection de voie publique au quartier de la gare, incluant dans le périmètre ciblé le parvis de la gare SNCF.

La caméra du SMTC-AC, compte tenu de son implantation stratégique, présente donc aujourd'hui un intérêt certain pour la Ville dans son optique de prévention des actes de délinquance et de surveillance urbaine.

Le SMTC-AC a ainsi délibéré lors de son comité syndical du 17 novembre en faveur de la cession de cette caméra à la Ville de Clermont-Ferrand, ainsi que de son mat support. Le SMTC-AC conserve néanmoins le raccordement électrique et le point de comptage de cet équipement, au titre de sa participation au système de vidéoprotection de voie publique dont le SMTC-AC pourrait bénéficier, en cas d'incident sur le réseau, sur réquisitions des autorités compétentes.

Au regard de l'intérêt que représente cet équipement dans le projet d'extension de la vidéoprotection de voie publique au secteur de la gare, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'accepter la cession de celui-ci par le SMTC-AC selon les modalités détaillées précédemment.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 janvier 2017

Pour le Maire et par délégation :
L'Adjoint à la sécurité,

Jérôme GODARD